

PRISE EN COMPTE DU HANDICAP

Nous ne proposons pas de formations spécifique pour handicap
Si le moniteur a un doute sur l'existence d'un éventuel handicap il demandera de réaliser une visite médicale
auprès d'un médecin agréé

S'il s'avère que l'élève à besoin de moyens adaptés à son handicap et que nous ne pouvons satisfaire ces
besoins, nous communiquerons les coordonnées du bureau de la DDTM (Direction Départementale des
Territoires et de la Mer) habilité à vous renseigner sur les auto-écoles proposant ces véhicules aménagés.

A savoir : La personne référente handicap est Mr RIOU ERWANN qui suivant le handicap accompagnera
l'élève lors de la formation chez nous ou orientera vers un établissement spécialisé et équipé.